

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

COMMUNE
DE
NORDHOUSE
67150



Tél : 03 88 64 80 90

Fax : 03 88 64 80 91

e-mail : mairie@nordhouse.fr

ARRETE MUNICIPAL DE POLICE

N° 2022/65

portant réglementation de la circulation sur le
territoire de la Commune de NORDHOUSE
en agglomération

Le Maire de la Commune de NORDHOUSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 à L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT à la demande des habitants d'une partie de la rue du printemps, il est nécessaire d'instaurer un sens unique de la circulation au droit du n° 56 rue du printemps jusqu'au n°53 rue des noyers

arrête

Article 1. : Mise en place d'un sens de circulation des véhicules à hauteur du n°56 rue du printemps, jusqu'au n°53 des noyers. Les cyclistes pourront rouler à contre sens

Article 2. : Les signalisations verticales : « sens interdit à 20m » ainsi qu'un « sens interdit » seront mise en place respectivement au n° 53 et 54 rue des noyers.

Article 3. : Les panneaux réglementaires de l'ensemble des travaux seront mis en place par l'entreprise attributaire des travaux.

Article 4. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5. : Les infractions seront constatées par procès-verbaux conformément à la réglementation en vigueur et les véhicules pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

Article 6. : Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise conformément à l'ordonnance ministérielle du 19 décembre 1887 aux greffes du Tribunal d'Instance et à Madame le Procureur de la République et :

- Commandant la Brigade de Gendarmerie d'ERSTEIN,
- M. le Chef de Police Municipale d'ERSTEIN-NORDHOUSE,
- Les habitants entre le n°56 rue du printemps et 55 rue des noyers
- M. le Chef de section des sapeurs-pompiers de Nordhouse,
- CCCE
- Affichage et archivage en mairie.



NORDHOUSE, le 18 octobre 2022.

L'Adjoint au Maire,

Sébastien HARTMANN.